

DOSSIER DE PRESSE 14 décembre 2010

La société A'LIÉNOR a été créée pour mener à bien le projet « A65 - Autoroute de Gascogne ». Détenue à 65% par Eiffage et 35% par le groupe sanef, A'LIÉNOR a été désignée par l'Etat, le 14 décembre 2006, concessionnaire pour une durée de 55 ans. Cette durée a été portée à 60 ans aux termes d'un avenant en date du 1^{er} septembre 2010.

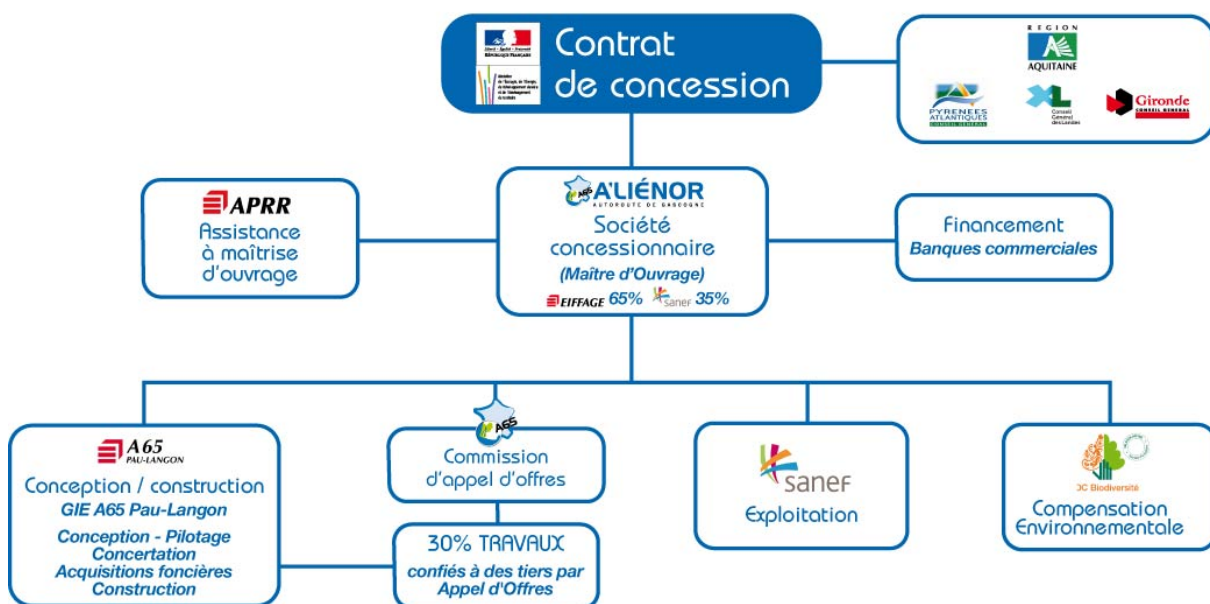
A'LIÉNOR assure 7 missions principales :

- Financer l'ouvrage
- Concevoir le tracé en concertation avec les acteurs locaux
- Acquérir les terrains en réaménageant les parcelles
- Construire un ouvrage de qualité dans le respect de l'environnement
- Compenser l'impact sur la biodiversité
- Exploiter en toute sécurité
- Entretien cette nouvelle liaison autoroutière pendant les 56 ans d'exploitation

Afin d'assumer l'ensemble de ces missions, A'LIÉNOR percevra le produit du péage pendant la période d'exploitation dans le strict respect des conditions tarifaires fixées contractuellement.

Pour réaliser les missions qui lui sont confiées, A'LIÉNOR s'appuie sur ses partenaires :

A'LIÉNOR assure le financement de cette nouvelle infrastructure autoroutière pour un montant total de près de 1.2 M d'euros. La conception et la construction de l'A65 ont été confiées à un groupement constructeur, le GIE A65, composé de filiales d'Eiffage Travaux Publics. L'exploitation sera assurée par sanef aquitaine, filiale de sanef.



L'A65 – Autoroute de Gascogne est un formidable outil au service de la région Aquitaine :

- Participer à l'aménagement du territoire

Forte du soutien de la grande majorité des élus locaux, l'A65 permet de renforcer la cohésion du territoire aquitain en améliorant les relations nord-sud. Elle répond aux attentes fortes exprimées par les usagers tant professionnels que particuliers :

- améliorer les communications entre Pau, deuxième métropole régionale et sa capitale régionale, Bordeaux,
- assurer une meilleure accessibilité vers les Pyrénées,
- désenclaver l'est des Landes ainsi que le département voisin du Gers

- Générer des retombées économiques

La réduction des temps de parcours permettra de relier Pau à Bordeaux en une heure et demie environ, soit un gain de temps de 50mn pour un véhicule léger et 60mn pour un poids-lourd.

En facilitant les échanges, l'A65 sera un important facteur de dynamisme économique et touristique pour l'ensemble de la Région. Des zones d'activités sont d'ores et déjà prévues au niveau des diffuseurs. Une étude économique commandée par la CCI de Pau et conduite par Jean Poulit, ancien directeur régional de l'équipement d'Ile-de-France, estime à 120 millions d'euros, les retombées annuelles pour l'économie de la région.

En phase chantier, en pleine période de crise économique, l'A65 a permis de soutenir l'emploi. Au plus fort de son activité, l'A65 employait plus de 2 500 personnes dont 40 à 60% issues du tissu économique local. Quarante jeunes, ont bénéficié d'une formation dans le cadre de contrat de professionnalisation. Les personnels déplacés ont également participé à l'économie locale et notamment dans le domaine de l'hébergement et de la restauration. Enfin, conformément à son engagement, A'LIÉNOR a sous-traité plus de 30 % (plus de 220 millions d'euros) du montant des travaux à des entreprises non liées.

- Proposer un itinéraire, rapide, confortable et sécurisé

L'ancienne route Pau - Langon est connue pour sa pénibilité et sa dangerosité, les accidents y sont nombreux. L'A65 permet d'améliorer notablement les conditions de circulation sur l'itinéraire tant en terme de sécurité que de confort grâce à des installations modernes.

L'A65 – Autoroute de Gascogne est un ouvrage exceptionnel par sa taille et ses enjeux :

En effet ce ne sont pas moins de 150 kms d'autoroute à 2x2 voies mis en œuvre dans le strict respect de l'environnement : 162 ouvrages d'arts dont 15 viaducs, 17.5 millions de terrassement et 1.5 million de tonnes d'enrobés.

Les travaux ont démarré en juillet 2008 et ouvre ses portes 4 ans seulement après la signature du contrat de concession, 2 ans et demi après le démarrage des travaux.

- L'A65 en chiffres :

- Terrassement 17.5 millions de m³
- Chaussées : 1.5 millions d'enrobés à mettre en œuvre
- Ouvrages d'art 162 ouvrages dont 15 viaducs
- Réalisations spécifiques
 - Dispositifs pour la protection acoustique
 - Aménagements paysagers
 - Systèmes de signalisation et équipements

- **L'environnement**

L'autoroute A65 est la première infrastructure à prendre en compte les exigences nouvelles du Grenelle Environnement. A'LIÉNOR, son constructeur Eiffage Travaux Publics et son exploitant sanef aquitaine se sont engagés à limiter l'impact du chantier et de l'exploitation dans les zones naturelles sensibles notamment s'agissant :

- o Du respect de la ressource en eau
- o De la protection des espèces protégées
- o De la valorisation et préservation du patrimoine

- **Une construction clé en main :**

A'LIÉNOR a conclu un contrat de conception-construction de près d'un milliard d'euro avec le GIE A65, groupement piloté par Eiffage Travaux Publics et associant toutes les branches du groupe Eiffage :

- o Appia Grands Travaux pour les enrobés
- o Eiffage Construction pour les bâtiments
- o Eiffage Travaux Publics pour la partie route et génie civil
- o Eiffel pour les ouvrages en construction métallique
- o Forclum pour les réseaux d'énergie et les systèmes d'information

sanef réalise en sous-traitance du GIE A65, les équipements fixes d'exploitation. Au-delà d'Eiffage et sanef qui auront réalisé une part importante des travaux, de nombreuses autres sociétés de dimension nationale mais aussi régionale ont participé à la construction de cet ouvrage.

Le GIE A65 est chargé de concevoir le projet en concertation, de procéder aux acquisitions foncières et de construire l'ouvrage dans le respect le plus strict des enjeux environnementaux.

Le chantier a été découpé en 3 grandes sections de travaux :

- o section sud : 45 km entre Pau (64) et Aire-sur-l'Adour sud (40)
- o section centre : 39 km entre Aire-sur-l'Adour nord (40) et Roquefort (40)
- o section nord : 51 km entre Roquefort et Langon

Le GIE A65 s'est engagé à livrer l'infrastructure clé en main dans un délai très court. Des moyens considérables ont été mis en œuvre afin d'assurer une mise en service extrêmement rapide malgré l'arrêt du chantier en 2008 exigée par la réévaluation du projet au regard des exigences nouvelles du Grenelle Environnement.

L'exploitation

L'exploitation est assurée par, sanef aquitaine, dans le respect des niveaux de service requis par la mission de service public qui est confié à A'LIÉNOR. Pour assurer sa mission de gestion courante comprenant la surveillance du réseau, la perception du péage, l'entretien courant et la viabilité hivernale, sanef aquitaine s'appuie sur :

- un centre d'exploitation au Caloy (Mont-de-Marsan) et 2 points d'appuis à Thèze et Captieux pour des délais d'intervention rapides sur les événements
- Un système de péage sans barrière pleine voie, tous types de paiement, pour une meilleure fluidité du trafic
- Un système de surveillance du trafic 24h/24, 7/7, permettant l'intervention rapide de patrouilleurs
- des stations météo et un service de viabilité hivernale
- Des panneaux à message variable et la radio d'information 107.7 pour diffuser efficacement l'information

Dès la fin de l'année 2010, les usagers bénéficieront d'un itinéraire confortable et sûr, qui leur permettra de rallier Pau à Bordeaux en 1h30 environ au travers de 52 communes, 3 départements (Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques).

Les 2 aires de services (distribution de carburants et restauration) et 4 aires de repos qui jalonnent l'A65 entre Langon et Pau assureront service et confort aux usagers.

L'A65, et le développement durable

La réalisation de ce nouvel itinéraire s'inscrit dans une démarche de développement durable. Au-delà des engagements pris par l'État dans le cadre de la DUP, le projet intègre le haut niveau d'exigence environnemental désormais requis par le Grenelle. A'LIÉNOR et son constructeur, le GIE A65, se sont attachés à intégrer l'ouvrage dans son environnement naturel, économique et social définissant ainsi un nouveau standard d'infrastructure linéaire.

- Le cadre de vie

Trois phases successives de concertation ont été conduites avec l'ensemble des acteurs locaux, riverains, élus, collectivités territoriales afin de caler précisément le tracé de l'autoroute dans la bande des 300 mètres telle qu'elle fut définie au terme de l'enquête d'utilité publique.

Cette concertation se poursuit encore aujourd'hui par des réunions régulières avec les acteurs du projet.

- L'intégration paysagère

Avec l'aide de cabinets spécialisés deux axes de travail ont été privilégiés :

- diminuer l'impact visuel et sonore auprès des riverains ;
- rompre la monotonie en aménageant des ouvertures sur le paysage et des points de vision vers l'extérieur pour les automobilistes.

- Le « 1 % paysage et développement »

Le « 1 % paysage et développement » a pour objectif de soutenir des projets de mise en valeur économique et paysagère des territoires en covisibilité de l'ouvrage. Au total 5 millions d'euros sont ainsi apportés par A'LIÉNOR pour financer des projets à hauteur de 50 % maximum.

- La ressource en eau

A'LIÉNOR veille à ce que la construction et l'exploitation de l'A65 ne nuisent pas à la préservation de la ressource en eau en assurant notamment la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Pour cela, 500 ouvrages dédiés au libre écoulement des eaux sont réalisés tout au long du parcours.

- La gestion des nuisances en phase travaux et exploitation

En phase travaux, des mesures spécifiques de limitation des nuisances sonores ont été mises en œuvre par les entreprises. Un dossier « bruit de chantier » a été établi par commune afin que les élus et les riverains soient informés du déroulement des travaux et des mesures de réduction de la nuisance sonore. Des carrières ont été ouvertes à proximité immédiate du chantier afin d'améliorer le bilan carbone et limiter les nuisances sonores associées.

En phase exploitation, là où l'infrastructure n'a pu être éloignée des habitations, des dispositifs adaptés tels que des merlons et des écrans phoniques permettent de limiter le niveau de bruit au droit des maisons, conformément à la réglementation applicable et cela sur la durée de vie de l'infrastructure.

- La biodiversité

Le Groupe Eiffage a formalisé son engagement en matière de biodiversité par une charte volontaire et ambitieuse signée par son président, Jean-François Roverato. À ce titre l'A65, compte tenu de son emprise et de la coupure qu'elle génère, a bénéficié d'une réflexion particulière, la préservation de la biodiversité apparaissant dès les premières études comme une orientation majeure.

A'LIÉNOR consacre près de 15% de son investissement à l'atténuation des impacts et à la mise en œuvre de mesures de compensation en faveur de la biodiversité. Outre les mesures de protection en

phase chantier, A'LIÉNOR s'est engagé à assurer la gestion conservatoire de près de 1400 ha pendant la durée de la concession afin de compenser les impacts résiduels de l'infrastructure sur la faune et la flore :

- *Les mesures d'évitement*

Dès le choix du fuseau de 1 000 m de l'A65, puis dans la bande de 300 m, enfin dans le calage du tracé final, les inventaires d'espèces animales et végétales présentes ont permis de guider les choix du maître d'ouvrage afin d'éviter au maximum les atteintes à des habitats naturels riches, par contournement ou réduction de l'emprise minimum nécessaire.

- *Les mesures d'atténuation*

Lorsque le tracé n'a pu éviter un milieu concerné, A'LIÉNOR a procédé à des mesures d'atténuation, en privilégiant la construction de viaducs, d'ouvrages hydrauliques équipés de berges pour la circulation de la petite faune et des animaux semi-aquatiques, d'ouvrages dédiés à la grande faune, d'ouvrages mixtes, d'ouvrages à batraciens, d'ouvrages de guidage des chiroptères (plantations, sols, lits reconstitués, suivi et gestion...).

- *Dettes écologiques et mesures de compensation*

Au-delà de l'atténuation recherchée, l'emprise de 1 600 ha de l'A65 touche des habitats naturels propices à différentes espèces protégées : c'est la *dette écologique** pour laquelle A'LIÉNOR met en œuvre une compensation, à savoir la restauration ou la sécurisation de près de 1 400 ha de zones d'habitats favorables au redéploiement des espèces et leur gestion conservatoire sur la durée de la concession. Avec l'aide de CDC Biodiversité qu' A'LIÉNOR a retenu comme opérateur, des sites sont recherchés sur l'ensemble de la région Aquitaine, et des plans de gestion adaptés sont définis en concertation avec les experts, les exploitants et les propriétaires. Une compensation aussi ambitieuse en termes de durée et d'espace, sous le regard d'un comité de suivi composé de spécialistes de la biodiversité, est une première. L'implication globale d' A'LIÉNOR et au-delà du Groupe Eiffage dans la préservation de la biodiversité les ont amenés à devenir partenaire de l'initiative internationale « Countdown 2010 », dont le secrétariat général est assuré par l'IUCN (International Union for Conservation of Nature), et qui entre dans le cadre de l'année 2010, proclamée année internationale de la biodiversité par l'Organisation des Nations Unies.

- *Mesures d'accompagnement des plans de restauration des espèces patrimoniales*

Au-delà des dispositions visant à garantir le bon maintien de l'état de conservation des espèces protégées, A'LIÉNOR s'est engagé à financer, à hauteur de 1,5 million d'euros, des mesures afin de redynamiser certaines espèces patrimoniales aujourd'hui en fort déclin.

Par la mise en œuvre de ce programme de compensation sans précédent à cette échelle et sur cette durée, l'autoroute A65 répond au haut niveau d'exigence environnementale désormais attendu des infrastructures de transport en application du Grenelle de l'environnement.

La direction du Développement Durable du Groupe Eiffage a mis en place un système de retour d'expérience en matière de biodiversité dont les conclusions apportent aux équipes travaux les méthodes permettant d'assurer la préservation des espèces (cf. annexes 4 et 5). Par ailleurs, et dans le même esprit, Eiffage contribue à lutter contre le réchauffement climatique en versant une éco compensation à l'organisme agréé Climat Mundi pour le vol spécialement affrété pour l'inauguration de l'A 65.

(*) La notion de dette écologique

Les travaux de construction de l'autoroute A65 impliquant le déplacement ou la destruction d'espèces animales et végétales, et habitats d'espèces animales protégées en application des articles L.411-1 et suivants, R.411-6 à R.411-14 du Code de l'environnement, A'LIÉNOR a demandé à l'Administration une dérogation à l'interdiction de ces déplacements et destructions d'espèces en lui soumettant un programme de compensation environnementale.

Par arrêté ministériel en date du 7 juillet 2008 et arrêtés inter-préfectoraux en date des 7 juillet 2008 et 15 octobre 2008, le MEEDDAT ainsi que la préfecture de la région Aquitaine ont accepté de délivrer de telles dérogations sous réserve de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures d'atténuation et de compensation à la destruction d'espèces animales et végétales, par sécurisation foncière et bonne gestion écologique d'habitats naturels de ces espèces sur 1 372 hectares. Ces arrêtés définissent la dette écologique du projet (cf. annexe 3 : Liste des espèces correspondant à la notion de dette écologique d'Eiffage).

Le 9 décembre 2010

Communiqué sur la revue par PwC des engagements d'Eiffage relatifs à la protection de la biodiversité sur l'A65

Eiffage a mandaté les experts développement durable du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes du Groupe, pour effectuer des travaux de revue des engagements pris par le Groupe en matière de protection de la biodiversité sur l'A65.

Ces travaux ont fait l'objet d'une visite de PricewaterhouseCoopers Audit sur le terrain au mois de novembre 2010 et ont porté sur les aspects suivants :

- la réalisation des ouvrages de franchissement (passages supérieurs grande faune, viaducs, etc) pour lesquels Eiffage s'était engagé auprès des autorités publiques,
- l'existence et la mise en place effective d'une démarche de compensation conformément à l'engagement pris suite à la décision du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature),
- la mise en place d'une démarche volontaire d'amélioration de la qualité des ouvrages réalisés auprès d'experts pertinents.

Au cours de cette revue réalisée sur une sélection d'ouvrages et lors d'entretiens, PricewaterhouseCoopers Audit n'a pas relevé d'anomalie significative sur la réalisation des ouvrages de franchissement et a pu constater la mise en place d'une démarche de compensation. Les conclusions détaillées des résultats de cette revue seront présentées dans l'avis d'assurance modérée qui sera établi par PricewaterhouseCoopers Audit et publié dans notre Rapport Annuel 2010.

